



Consolato Generale d'Italia Metz

Avis n. 15 - 2025

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR FOURNIR LE SERVICE DE TRANSPORT DE PERSONNES DANS LES DIFFERENTS DEPLACEMENTS D'UNE DELEGATION ARRIVANT DE L'AMBASSADE D'ITALIE A PARIS

1) POUVOIR ADJUDICATEUR

Consulat Général d'Italie à Metz - contabilita.metz@esteri.it - 7, Bd Clemenceau - 57000 METZ (FRANCE). Responsable de la procédure: La Consule Générale Antonella Fontana

2) OBJET DE LA FOURNITURE

Confier le service de transport de personnes dans les différents déplacements d'une délégation arrivant de l'Ambassade d'Italie à Paris.

La prestation prévoit le transport de personnes, avec un mini van, pouvant accueillir 9 passagers, avec un chauffeur, avec accueil à la gare de Strasbourg, déplacement dans la ville et déplacement jusqu'à Metz avec déplacement dans la ville et dépose à la gare de Metz.

3) PROCEDURE DE CHOIX DU CONTRACTANT

Attribution directe

4) DUREE DU MARCHE

Le contrat a une durée de trois jours, avec date de début le mercredi 12 novembre à partir de 15 heures jusqu'au vendredi 14 novembre à 18 heures, excluant toute tacite reconduction.

5) SUJETS ADMIS

Peuvent participer à la procédure tous les opérateurs économiques qui :

- présentent les 3 formulaires, ci-joints, dûment remplis et signés, ainsi que l'attestation URSSAF;
- présentent les habilitations professionnelles requises;

6) MODALITES DE PRESENTATION DES MANIFESTATIONS D'INTERET

Les opérateurs économiques peuvent présenter leur manifestation d'intérêt via une communication en format électronique à l'adresse contabilita.metz@esteri.it, en joignant une copie du document d'identité du souscripteur.

7) CRITERES D'ADJUDICATION

Offre commerciale la plus avantageuse (prix le plus bas), rotation et fiabilité des fournisseurs.

9) DIVERS

Le présent appel n'est qu'une invitation à manifester intérêt et non pas une offre au public ex art. 1336 code civile italien, et n'engendre aucune obligation pour le Consulat Général d'Italie à Metz vis-à-vis des sujets intéressés.

Le Consulat Général d'Italie à Metz se réserve toute décision par rapport à la procédure, y inclus celle d'en modifier les termes, les modalités et les contenus, de la suspendre ou de l'interrompre, quel que soit son état d'avancement, et sans que les intéressés puissent avancer aucune demande de réparation ou d'indemnisation auprès du Consulat Général d'Italie à Metz.

Pour toute clarification ou renseignement supplémentaire, ceux qui sont intéressés peuvent envoyer un mail à l'adresse suivante : contabilita.metz@esteri.it.

La Consule Générale
Antonella Fontana

